UNHCR
The UN Refugee Agency

PLAN DE RÉPONSE POUR LES RÉFUGIÉS AU TCHAD

2026-2027

Sommaire

Sommaire 2

Chiffres de planification de la population 3

Partie 1 : Situation actuelle 4

Aperçu de la situation 4

Risques et besoins du pays 5

Partie 2 : Réponse pays et stratégie de solutions 9

Rôle du Gouvernement 9

Objectifs stratégiques du pays 11

Approches du nexus humanitaire-développement-paix (HDP) pour promouvoir la protection, la résilience, l'inclusion et les solutions 13

Priorités régionales transversales de la réponse 14

Réponses sectorielles 16

Partenariats et coordination 20

Besoins financiers inter-agences 22

Annexe 1 – Synthèse du budget pays par partenaire 24

Annexe 2 – Cadre de suivi pays 28

En un coup d'œil

Réponse planifiée au niveau pays

janvier–décembre 2026

1.65 M
Population réfugiée projetée

172 839
Membres de la communauté hôte projetés à assister

USD 731 M
Besoins financiers totaux

35
Partenaires du CRRP

Chiffres de planification de la population

Pays	Population estimée fin 2025	Population planifiée fin 2026
Population réfugiée	1 511 640	1 651 000
Total		
Communautés hôtes	xx	172 839
Total		

Répartition par âge et par sexe

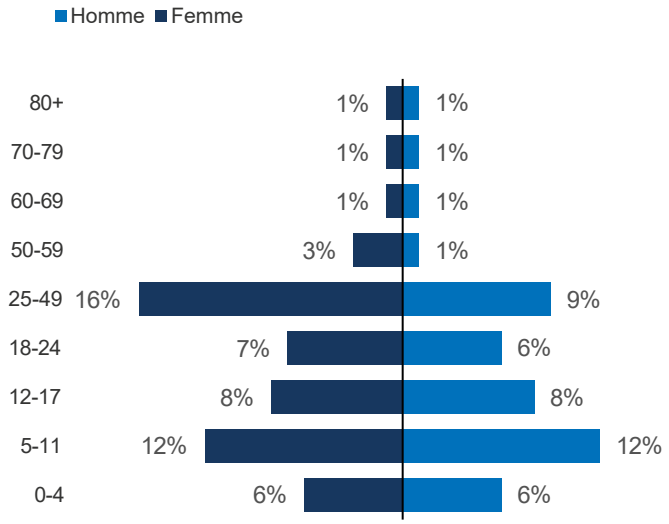

16%
Personnes à besoins spécifiques

55%
Femmes et filles

45%
Hommes et garçons

56%
Enfants

Partie 1 : Situation actuelle

Aperçu de la situation

Depuis le déclenchement du conflit au Soudan en avril 2023, l'est du Tchad est devenu l'épicentre de l'une des crises de déplacement les plus complexes et les plus évolutives de la région. Les provinces du Sila, du Wadi Fira, du Ouaddaï et de l'Ennedi Est ont accueilli des vagues successives de réfugiés et de retournés fuyant la violence généralisée, les violations des droits humains et l'effondrement des services publics essentiels de l'autre côté de la frontière. Cette crise s'est développée dans des zones déjà fragiles, marquées par un sous-développement chronique, une pauvreté structurelle et des pressions climatiques. En conséquence, le choc démographique provoqué par cet afflux massif a généré une urgence multidimensionnelle qui dépasse les capacités d'absorption des systèmes locaux, et des communautés.

L'arrivée de réfugiés dans des zones frontalières reculées et insuffisamment desservies exerce une pression sans précédent sur les infrastructures de services sociaux de base. Dans de nombreuses localités, les systèmes d'approvisionnement en eau sont saturés, dépendant largement du transport d'eau par camions-citernes, de forages vieillissants ou d'installations d'urgence temporaires. La couverture en assainissement est extrêmement faible, avec des latrines débordantes ou inadaptées, une gestion limitée des déchets solides et une forte exposition aux maladies hydriques. Les centres de santé font face à des pénuries chroniques de personnel qualifié, de médicaments essentiels, de services de santé sexuelle et reproductive et de capacités de référence, tandis que les indicateurs nutritionnels demeurent alarmants, avec des taux durablement élevés de malnutrition aiguë.

Les préoccupations de protection sont généralisées et profondément ancrées dans des vulnérabilités structurelles. Les femmes et les filles sont davantage exposées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et au harcèlement, en particulier lors des tâches quotidiennes de survie telles que la collecte d'eau et la recherche de bois de chauffe. Les risques de séparation familiale, de mariages précoces et forcés, le faible accès à la documentation civile et l'insuffisance de mécanismes communautaires de protection compromettent à la fois la sécurité physique et le bien-être à long terme. L'absence d'infrastructures d'accueil adéquates, le manque de solutions prévisibles pour les personnes extrêmement vulnérables et l'accès insuffisant à l'assistance juridique aggravent ces risques et créent des lacunes persistantes en matière de protection.

La crise est en outre exacerbée par la dégradation environnementale et la vulnérabilité climatique, particulièrement aiguës dans le Wadi Fira et certaines zones de l'Ouaddaï. Les sécheresses récurrentes, l'irrégularité des pluies, la dégradation des pâturages et l'épuisement rapide des ressources naturelles alimentent les tensions entre communautés. La concurrence pour les terres, les zones de pâturage et les points d'eau s'est intensifiée, et plusieurs localités signalent l'émergence de différends liés à l'accès aux terres cultivables et aux ressources naturelles. Sans investissements précoces dans des programmes sensibles aux conflits et dans la restauration environnementale, les pressions écologiques et sociales risquent de se transformer en facteurs d'instabilité.

Malgré leur rôle central dans la gestion de la crise, les autorités locales et les services techniques déconcentrés opèrent sous de fortes contraintes. Les préfectures, sous-préfectures et services sectoriels, santé, éducation, hydraulique, action sociale, manquent de personnel, de moyens logistiques et d'infrastructures pour coordonner efficacement ou fournir des services essentiels. Le Gouvernement tchadien, à travers le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et des Affaires Humanitaires et son organe institutionnel, la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR), maintient son rôle de leadership en matière de protection et de coordination de la réponse aux réfugiés, mais l'ampleur de la crise exige un soutien financier et opérationnel accru des partenaires internationaux afin de renforcer les structures de coordination aux niveaux national et provincial.

Au niveau inter-agences, les partenaires soulignent l'importance de renforcer l'architecture de coordination afin d'assurer davantage de prévisibilité, de transparence et d'alignement dans la réponse. Les mécanismes actuels gagneraient à s'appuyer sur un partage de données plus systématique, une clarification des rôles et une meilleure cohérence entre la mise en œuvre sur le terrain et les processus de planification au niveau national. Un modèle de coordination davantage ancré territorialement et co-piloté, sous le leadership du MASSAH et avec l'appui technique du HCR est essentiel pour renforcer la complémentarité entre acteurs humanitaires et de développement, éviter les doublons et permettre une approche cohérente entre secteurs et zones géographiques, conduisant à de meilleurs résultats collectifs.

Malgré l'ampleur des besoins, la crise offre des opportunités importantes de renforcement des liens Humanitaire-Développement-Paix (HDP), notamment là où de grandes populations réfugiées vivent aux côtés des communautés hôtes. Les systèmes d'eau alimentés par l'énergie solaire, l'agriculture résiliente au climat, les services d'appui à l'élevage, l'autonomisation économique des femmes, la restauration environnementale et les mécanismes de prévention des conflits ont été identifiés à plusieurs reprises par les communautés et les autorités comme des voies vers la stabilité et la résilience. Le potentiel d'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux éducation, santé, enregistrement d'état civil, opportunités économiques demeure important, mais nécessite des investissements structurés, un dialogue politique et un engagement soutenu des acteurs du développement et des institutions financières.

Dans l'ensemble, la situation à l'est du Tchad se caractérise par un afflux important de réfugiés qui a accentué et reconfiguré les défis humanitaires, de développement et de gouvernance dans les zones d'accueil, en exerçant une pression accrue sur les services, les institutions locales, l'environnement et la cohésion sociale.

Répondre à cette crise exige une action cohérente, multisectorielle et conduite par le Gouvernement, soutenue par une coordination inter-agences solide et guidée par une vision de long terme pour la stabilité, l'inclusion et la résilience. Le CRRP fournit le cadre permettant d'opérationnaliser une telle réponse, en rassemblant les partenaires humanitaires et de développement autour d'un plan commun aligné sur les priorités nationales et les aspirations des communautés

Risques et besoins du pays

Les risques auxquels sont exposés les réfugiés, les retournés et les communautés hôtes dans l'est du Tchad sont interconnectés et se renforcent mutuellement, créant un environnement complexe de vulnérabilité dans le Sila, le Wadi Fira, l'Ouaddaï et l'Ennedi Est. Les risques de protection demeurent généralisés, alimentés par des inégalités structurelles, des pressions environnementales et un accès limité aux services essentiels.

Les femmes et les filles sont davantage exposées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et à l'intimidation, notamment lors des activités quotidiennes telles que la collecte d'eau, la recherche de bois de chauffe ou l'exercice d'activités informelles, ce qui accroît les risques d'atteintes physiques et de détresse psychosociale. Les enfants sont également fortement touchés, confrontés à des risques de séparation, de mariages précoces et forcés, à un accès limité à la documentation d'état civil et à un soutien psychosocial insuffisant, compromettant à la fois leur sécurité immédiate et leur développement à long terme.

Ces risques sont aggravés par l'insuffisance d'infrastructures d'accueil, l'accès restreint à l'assistance juridique et la portée limitée des mécanismes communautaires de protection, entraînant des lacunes persistantes en matière de protection. Répondre à ces vulnérabilités exige un renforcement des capacités de gestion de cas, des mécanismes d'orientation et de référencement plus solides, un meilleur accès à l'enregistrement à l'état civil et à l'aide juridictionnelle, ainsi que la mise en place de dispositifs communautaires de protection, dirigés par les communautés, capables d'apporter un appui prévisible et durable.

Les conditions d'eau, d'assainissement et d'hygiène constituent un risque important pour la santé publique et la protection. Dans de nombreux sites, l'accès à une eau potable sûre demeure irrégulier : les communautés dépendent encore du transport d'eau par camions, de forages surexploités ou d'installations temporaires incapables de répondre à une demande croissante. La très faible couverture en assainissement et l'insuffisance des systèmes de gestion des déchets augmentent sensiblement les risques d'épidémies de maladies hydriques notamment le choléra tandis que l'absence d'infrastructures d'hygiène adéquates dans les écoles, les centres de santé et les espaces d'accueil accroît l'exposition aux risques sanitaires pourtant évitables.

Dans les zones reculées et arides comme le Wadi Fira, la rareté de l'eau liée au climat, les contraintes géographiques et les coûts opérationnels élevés limitent fortement la continuité et la qualité des services WASH. Ces risques soulignent la nécessité d'étendre et de renforcer des systèmes d'eau durables et résilients au climat, d'améliorer les infrastructures d'assainissement, de consolider les dispositifs de gestion des déchets, et d'investir dans des infrastructures d'hygiène au sein des institutions publiques, afin de garantir des services WASH sûrs, fiables et pérennes au bénéfice des réfugiés et des communautés hôtes.

Les systèmes de santé et de nutrition des trois provinces de l'Est demeurent sous forte pression, exposés à des risques majeurs en raison de capacités extrêmement limitées en personnel qualifié, équipements, infrastructures et chaînes d'approvisionnement. Les formations sanitaires déjà saturées par l'afflux continu de populations réfugiées et hôtes peinent à assurer le paquet minimum de services essentiels.

Les ruptures récurrentes de médicaments et consommables, l'insuffisance des outils de diagnostic, les gaps persistants en santé reproductive, ainsi que la faiblesse des mécanismes fonctionnels de référencement restreignent l'accès à des soins appropriés et en temps opportun. Parallèlement, les niveaux durablement élevés de malnutrition aiguë, particulièrement dans les camps de réfugiés, accentuent les vulnérabilités et augmentent les risques de morbidité et de mortalité évitables.

La couverture vaccinale demeure inférieure aux normes, en lien avec des capacités restreintes de chaîne du froid et un accès limité aux services maternels et néonatals, exposant particulièrement les enfants et les femmes enceintes à des risques accrus.

Ces défis appellent un renforcement urgent et coordonné : augmentation des ressources humaines, sécurisation des approvisionnements médicaux, amélioration des services SRMNIA, intensification des interventions nutritionnelles et consolidation des systèmes de surveillance et de référencement. Des investissements ciblés sont nécessaires pour garantir des soins de qualité et répondre efficacement aux besoins croissants des réfugiés et des communautés hôtes.

La sécurité alimentaire et les moyens d'existence sont de plus en plus menacés sous l'effet combiné du déplacement, de la dégradation environnementale et de la faiblesse des systèmes de marché, limitant l'accès des ménages aux terres arables et les rendant fortement dépendants du travail saisonnier, des transferts ou de l'assistance humanitaire.

La faible productivité agricole, la baisse de fertilité des sols, l'érosion des pratiques traditionnelles de subsistance et les chocs climatiques récurrents réduisent davantage la capacité des ménages à assurer des revenus stables ou des sources alimentaires suffisantes, entraînant une vulnérabilité accrue et l'adoption de mécanismes d'adaptation négatifs.

Ces pressions soulignent la nécessité d'élargir les appuis aux moyens d'existence, notamment par la fourniture d'intrants agricoles résilients au climat, le renforcement des chaînes de valeur, l'amélioration de l'accès à la terre lorsque cela est possible, ainsi que l'augmentation des opportunités de génération de revenus et d'accès aux services financiers. Ces interventions sont essentielles pour renforcer la résilience des ménages et réduire la dépendance à long terme à l'aide humanitaire.

Les conditions d'abris, d'énergie et d'environnement aggravent de manière significative les vulnérabilités existantes. De nombreux ménages réfugiés vivent encore dans des structures surpeuplées ou temporaires, offrant une protection insuffisante contre les intempéries, les températures extrêmes et les chocs saisonniers. L'accès limité à une énergie sûre et durable pousse les communautés à dépendre fortement du bois de chauffe, accélérant la déforestation et exposant les femmes et les filles à des risques de protection supplémentaires lors de la collecte de bois.

La dégradation environnementale, particulièrement marquée dans le Wadi Fira et certaines zones du Ouaddaï, intensifie la compétition pour la terre, les pâturages et les ressources naturelles, contribuant à l'érosion des sols et augmentant le risque de tensions localisées entre réfugiés et communautés hôtes.

Ces défis soulignent la nécessité de solutions d'abris plus durables et adaptées au climat, d'un accès élargi à des technologies d'énergie propre, ainsi que d'initiatives de restauration environnementale visant à réduire la pression sur les ressources naturelles et à promouvoir la coexistence pacifique.

Les systèmes éducatifs des trois provinces sont confrontés à des risques majeurs en raison de la surpopulation des salles de classe, de l'insuffisance des infrastructures scolaires, du manque d'enseignants qualifiés et de la disponibilité limitée de matériels pédagogiques, autant de facteurs qui compromettent la qualité et la continuité des apprentissages.

Les enfants réfugiés font face à des obstacles supplémentaires liés à la langue, à l'accès à la documentation civile et aux pressions socio-économiques pesant sur leurs ménages, entraînant des risques élevés de décrochage ou de non-scolarisation.

Ces défis soulignent la nécessité urgente de renforcer et d'élargir des services éducatifs inclusifs, notamment par la construction et la réhabilitation d'espaces d'apprentissage, le recrutement et la formation d'enseignants, la fourniture de matériels pédagogiques, ainsi que la mise en place de mécanismes de soutien visant à garantir un accès équitable et une fréquentation scolaire durable pour les enfants des communautés hôtes comme pour les enfants réfugiés.

Les taux de décrochage sont particulièrement élevés parmi les adolescents lors du passage du collège au lycée, en raison d'un accès limité à l'enseignement supérieur ou à des perspectives d'emploi viables après la fin de leurs études. Garantir que les enfants en classe bénéficient d'un apprentissage réellement efficace demeure un défi majeur, tout

comme disposer d'une compréhension claire de la présence enseignante et du temps d'instruction réellement assuré.

Le renforcement des mécanismes de suivi, y compris l'utilisation de technologies hors ligne à faible coût, pourrait contribuer au suivi des heures d'enseignement et à l'amélioration de la qualité des apprentissages, parallèlement aux efforts visant à renforcer la gestion scolaire.

La cohésion sociale devient de plus en plus fragile, le choc démographique lié à la crise soudanaise ayant intensifié la compétition pour l'accès à la terre, à l'eau, au bois de chauffe et aux pâturages. Cette pression accrue accroît le risque de tensions localisées entre réfugiés et communautés hôtes.

La faiblesse des structures de gouvernance communautaire et le manque de ressources des mécanismes de médiation limitent la capacité des acteurs locaux à prévenir ou à gérer les conflits, exposant les communautés à des risques de confrontation et de fragmentation sociale.

Ces facteurs soulignent la nécessité de renforcer les comités communautaires mixtes, de consolider les systèmes traditionnels et formels de résolution des conflits, et de soutenir des initiatives inclusives et communautaires favorisant le dialogue, la confiance et la coopération. Ces approches contribuent à stabiliser les relations et à réduire les risques d'escalade.

Les capacités institutionnelles et les mécanismes de coordination sont aujourd'hui soumis à une pression exceptionnelle, principalement en raison de l'ampleur de l'afflux et de l'accroissement rapide des besoins dans les zones d'accueil. Les services déconcentrés de l'État, qui assurent la continuité de l'action publique au niveau territorial, interviennent dans un contexte de ressources humaines, d'infrastructures et de moyens logistiques limités, nécessitant un appui renforcé et mieux aligné des partenaires afin d'assurer une réponse à la hauteur des défis.

Afin de diminuer des écarts relevés entre la planification nationale et la mise en œuvre opérationnelle sur le terrain, un travail demeure encore nécessaire sur l'harmonisation des données, sur un meilleur partage d'informations entre acteurs, auxquels s'ajoutent un renforcement des dispositifs de coordination davantage ancrés dans les dynamiques territoriales.

Dans ce contexte, le Gouvernement réaffirme la nécessité de consolider un cadre de coordination pleinement dirigé par l'État, sous l'autorité du MASSAH, avec la CNARR comme organe opérationnel de référence pour les questions relatives aux réfugiés au niveau national et territorial. Il s'agit, d'une part, de renforcer les structures provinciales et locales et d'autre part, d'investir dans des systèmes robustes de gestion de l'information et de suivi-évaluation, permettant une prise de décision cohérente, transparente et redevable, fondée sur des données probantes et couvrant l'ensemble des secteurs et des zones concernées.

Le HCR et les partenaires apporteront, dans ce cadre, un appui technique et opérationnel au Gouvernement en particulier pour le renforcement des capacités, l'harmonisation des outils et la consolidation des mécanismes de coordination territoriale.

En matière de **de relocalisation depuis la bande frontalière, l**e Gouvernement a identifié comme priorité majeure la relocalisation progressive et planifiée des ménages réfugiés actuellement installés dans des abris précaires le long de la frontière, notamment dans la zone d'Adré. Au-delà de sa dimension humanitaire, cette orientation répond à des enjeux déterminants de protection, de sécurité, de planification territoriale et d'accès aux services essentiels. Le Plan de réponse soutiendra cette priorité à travers une approche graduelle, fondée sur l'évaluation des vulnérabilités, la concertation avec les autorités compétentes et la mobilisation coordonnée des partenaires afin de réduire l'exposition aux risques et de favoriser des conditions d'accueil plus sûres et dignes.

La planification des sites, l'extension et la réhabilitation des infrastructures d'accueil ainsi que le déploiement d'abris adaptés aux conditions climatiques, seront mobilisés pour accompagner cette transition de manière ordonnée et progressive tout en préservant l'approche centrée sur les plus vulnérables.

Sur le plan de la réponse sectorielle, l'exposition élevée aux violences basées sur le genre, les préoccupations en matière de protection de l'enfance et l'accès limité à la documentation civile traduisent des vulnérabilités structurelles profondes. Les systèmes WASH, de santé, de nutrition, d'éducation et d'abris, déjà fragiles, ne parviennent pas à répondre à l'augmentation continue des besoins, tandis que les pressions climatiques, la rareté foncière et la dégradation environnementale intensifient la compétition pour des ressources limitées et mettent à rude épreuve la cohésion sociale. Les opportunités de moyens d'existence demeurent très restreintes, renforçant la dépendance à l'assistance humanitaire.

Par ailleurs, **une approche ancrée sur les routes** *(route-based approach)* constitue un levier essentiel pour adapter la réponse aux dynamiques réelles de déplacement. Elle permet d'appréhender le parcours des réfugiés et des retournés depuis les points d'entrée frontaliers et les zones de transit jusqu'aux sites d'installation et aux localités d'accueil, en identifiant les risques et besoins spécifiques à chaque étape (protection, référencement, santé, WASH, abris, information).

En renforçant la continuité des services le long des itinéraires et en améliorant la coordination entre acteurs sur les différents segments, cette approche réduit les ruptures d'assistance, facilite l'orientation vers les services appropriés et optimise la planification territoriale. Elle contribue ainsi à une couverture plus cohérente, à une allocation plus efficace des ressources et à des résultats de protection renforcés.

Faire face à ces risques interconnectés impose une approche globale, dirigée par le gouvernement, visant à consolider les systèmes locaux, à appuyer les structures communautaires et à garantir une action multisectorielle cohérente, prévisible et redevable

Décentralisation et ancrage territorial de la réponse. La mise en œuvre du Plan de Réponse pour les réfugiés au Tchad s'inscrit dans le contexte des évolutions récentes liées à la politique de décentralisation au Tchad, marquées par la montée en responsabilité des autorités provinciales dans la planification territoriale, la coordination des interventions et la gouvernance locale. Dans les provinces d'accueil, les Présidents des Conseils provinciaux et les Délégués généraux du Gouvernement auprès des provinces jouent désormais un rôle accru pour consolider les priorités territoriales, mobiliser les services techniques déconcentrés et articuler les réponses humanitaires et de développement.

Le Plan de réponse tiendra compte de cette architecture afin de renforcer la cohérence des interventions au niveau provincial et communal, en articulation avec le pilotage national assuré par le MASSAH et la mise en œuvre opérationnelle appuyée par la CNARR, avec l'appui technique du HCR.

D'une manière constante, la réponse aux réfugiés s'inscrit dans l'architecture nationale de coordination, sous le leadership institutionnel du MASSAH. La CNARR, institution publique placée sous la tutelle du Ministère, constitue le bras opérationnel du Gouvernement pour la mise en œuvre de la réponse liée aux réfugiés, notamment en matière d'enregistrement et de documentation, de gestion des sites, de coordination, de protection et de suivi opérationnel. En surplomb de ces activités, les orientations stratégiques et politiques ainsi que les décisions engageant le Gouvernement, relèvent du leadership institutionnel du Ministère conformément aux procédures nationales de validation et de coordination.

Partie 2 : Réponse pays et stratégie de solutions

Rôle du Gouvernement

Le Gouvernement du Tchad assure la conduite, l'orientation stratégique et la coordination globale de la réponse nationale à la situation des réfugiés, conformément aux cadres juridiques nationaux, aux engagements internationaux du pays et aux priorités définies dans les politiques publiques nationales.

Dans ce cadre, le ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et des Affaires Humanitaires (MASSAH) constitue l'institution gouvernementale chargée de piloter l'action humanitaire et d'engager officiellement le Gouvernement sur les questions relatives à la protection, à l'assistance et aux solutions durables en faveur des réfugiés, des retournés et des communautés hôtes. À ce titre, le MASSAH définit les orientations stratégiques, assure la coordination intersectorielle, veille à l'alignement des interventions sur les priorités nationales et garantit la cohérence de l'action gouvernementale avec les politiques de développement, de stabilisation territoriale et de cohésion sociale.

La Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR), placée sous la tutelle du MASSAH, constitue l'organe opérationnel du Gouvernement en matière de gestion des camps, d'enregistrement, de documentation et de mise en œuvre des interventions liées à la protection et à l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées. Elle assure l'exécution opérationnelle des orientations stratégiques définies par le Gouvernement et veille à l'application des cadres juridiques nationaux et internationaux relatifs à la protection des réfugiés.

Au niveau territorial, la mise en œuvre progressive de la politique nationale de décentralisation a conduit à l'installation des Conseils provinciaux, placés sous l'autorité des Présidents des Conseils provinciaux, élus et investis de la responsabilité de piloter les politiques publiques locales, notamment dans les domaines du développement, de l'action sociale et de la réponse humanitaire. Dans cette nouvelle architecture institutionnelle, les Conseils provinciaux jouent un rôle central dans la planification territoriale, l'identification des priorités locales, la coordination des interventions de développement et humanitaires ainsi que dans le suivi de leur mise en œuvre, contribuant ainsi à renforcer l'appropriation locale des politiques publiques.

Parallèlement, les Délégués Généraux du Gouvernement auprès des provinces assurent la représentation de l'État central et exercent les responsabilités régaliennes, notamment en matière de sécurité, de défense, de maintien de l'ordre public et de garantie de la cohérence de l'action gouvernementale sur l'ensemble du territoire.

Dans ce dispositif territorial, la CNARR constitue l'interlocuteur technique et opérationnel direct des autorités provinciales et locales pour toutes les questions relatives à la gestion des réfugiés, à leur protection et à l'organisation de la réponse humanitaire les concernant. À ce titre, elle assure la coordination opérationnelle avec les institutions territoriales, facilite la mise en œuvre des orientations gouvernementales et veille à l'application des cadres juridiques nationaux relatifs à la protection des réfugiés. Toute coordination opérationnelle relative aux réfugiés au niveau territorial s'effectue sous l'autorité du Gouvernement à travers la CNARR.

Dans l'exercice de ses missions, la CNARR collabore étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), qui intervient en appui technique et opérationnel au Gouvernement. Cette collaboration se traduit notamment par le renforcement des capacités institutionnelles, l'appui aux systèmes d'enregistrement et de documentation, le soutien à la gestion de l'information, ainsi que la facilitation de la coordination inter-agences au niveau territorial. Le HCR agit dans ce cadre comme partenaire technique du Gouvernement, accompagnant la CNARR dans la mise en œuvre des politiques nationales relatives à la protection et à l'assistance aux réfugiés, dans le respect du leadership et des orientations stratégiques définies par le Gouvernement.

Dans le cadre de la feuille de route nationale de la décentralisation, il est prévu la mise en place progressive de Cadres Provinciaux de Concertation, appelés à devenir, à terme, les principaux mécanismes de coordination territoriale pour l'ensemble des interventions liées au développement, à l'action humanitaire et à la consolidation de la paix. Ces cadres réuniront les autorités provinciales élues, les représentants de l'État, la CNARR, les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs communautaires, afin de favoriser une planification intégrée, une meilleure complémentarité des interventions et une gouvernance territoriale renforcée. Ils contribueront également à la territorialisation de l'approche Nexus Humanitaire–Développement–Paix et au renforcement de la redevabilité locale.

Dans l'exercice de ce leadership, le Gouvernement bénéficie de l'appui des partenaires humanitaires et de développement, qui contribuent à l'élargissement de l'accès aux services sociaux de base et au renforcement des systèmes publics, en coordination avec les ministères sectoriels, les autorités territoriales et les institutions décentralisées compétentes. Leur action s'inscrit dans une logique d'accompagnement des politiques nationales et favorise, lorsque les conditions le permettent, l'intégration progressive des réfugiés dans les systèmes nationaux.

Le Gouvernement attache une importance particulière au renforcement des mécanismes de coordination multisectorielle, au développement des capacités institutionnelles et à l'amélioration des systèmes de gestion de l'information. La consolidation des cadres de concertation aux niveaux national, provincial et local contribue à une prise de décision fondée sur des données probantes et favorise une meilleure articulation entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix.

Dans cette perspective, la collaboration entre le Gouvernement, le HCR et les partenaires soutient la mise en œuvre d'une approche intégrée Nexus Humanitaire–Développement–Paix (HDP), permettant de renforcer la résilience des populations, de soutenir la stabilité territoriale et de promouvoir des solutions durables.

L'action du Gouvernement du Tchad en faveur des réfugiés s'inscrit pleinement dans les orientations du Plan National de Développement Tchad Connexion 2030, le Plan Nationale de Réponse à l'Est et dans une vision souveraine fondée sur la maîtrise des politiques publiques, l'aménagement équilibré du territoire et le renforcement des institutions nationales.

Dans les provinces frontalières de l'Est, la réponse à la situation des réfugiés dépasse la seule dimension humanitaire. Elle constitue un enjeu majeur de stabilité, de cohésion sociale, de renforcement des services publics et de consolidation de l'autorité de l'État. À travers le MASSAH, la CNARR, les autorités territoriales et les institutions décentralisées, le Gouvernement veille à ce que la réponse respecte les cadres juridiques nationaux, soutienne les investissements structurants et contribue au développement local au bénéfice des populations hôtes et réfugiées.

Cette approche permet de renforcer la légitimité nationale, de prévenir la fragmentation de l'aide et d'assurer une coordination pleinement alignée sur les institutions tchadiennes. Le Plan de réponse constitue ainsi un instrument de solidarité et de gouvernance, contribuant à la réalisation des ambitions nationales et à la préservation de la souveraineté du Tchad.

Objectifs stratégiques du pays

Le CRRP soutient la mise en œuvre du Plan National de Réponse à la Crise à l'Est (PNRCE), il est également aligné sur le calendrier de ce plan gouvernemental. Le CRRP soutient quatre piliers PNRCE :

Pilier 1 : Réponse humanitaire (les activités du CRRP dans le cadre du pilier 1 sont incluses dans le chapitre sur les réfugiés du Plan de réponse humanitaire (HRP) prioritaire du Tchad)
Pilier 2 : Appui au développement et au renforcement de la résilience
Pilier 3 : Engagements communautaires, redevabilité et cohésion sociale
Pilier 4 : Coordination et suivi-évaluation

Objectif stratégique 1 (OS 1) : Réduire les vulnérabilités humanitaires et garantir un accès équitable aux services essentiels pour les réfugiés, les retournés et les communautés hôtes.

Les vulnérabilités humanitaires dans l'est du Tchad demeurent aiguës, alors que d'importantes populations réfugiées continuent de s'installer dans des zones où les services de base étaient déjà limités avant la crise soudanaise. La pression démographique soudaine a saturé les structures existantes et mis en évidence des lacunes dans les secteurs de la santé, de la nutrition, de l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA), de l'éducation, de l'abri et de la protection. Garantir un accès équitable aux services essentiels est indispensable non seulement pour répondre aux besoins immédiats, mais aussi pour stabiliser les communautés et prévenir une détérioration supplémentaire des conditions humanitaires.

Au titre de l'OS1, la réponse donnera la priorité au renforcement et à l'extension des services essentiels afin de réduire la morbidité, la mortalité et les risques de protection. Cela inclut l'amélioration de l'accès à l'eau potable grâce à la construction et à la réhabilitation de systèmes d'adduction d'eau ; le renforcement de l'assainissement et de la gestion des déchets pour limiter les épidémies ; l'extension des services de santé et de nutrition, y compris la santé sexuelle et reproductive, la vaccination et les systèmes de référence ; l'amélioration des conditions d'abri pour garantir la sécurité et la dignité ; ainsi que l'accès à une éducation de qualité pour les enfants réfugiés et des communautés hôtes. Les interventions de protection viseront à réduire les violences basées sur le genre, les risques de protection de l'enfance, l'exploitation et la détresse psychosociale, grâce à des mécanismes de prévention et de réponse renforcés, un meilleur accès à la documentation et le renforcement des structures communautaires de protection.

La réponse à ces besoins exige une action coordonnée entre la CNARR, le HCR, les ministères de tutelle et les partenaires afin d'élargir l'offre de services, de soutenir les services techniques déconcentrés et de veiller à l'alignement des interventions sur les normes nationales. Le renforcement des services essentiels constitue un préalable à la stabilisation de la région, à la réduction des tensions sociales et à la mise en œuvre d'efforts de résilience et d'inclusion à plus long terme. L'OS1 pose ainsi les bases dont dépendent l'ensemble des autres objectifs stratégiques.

Objectif stratégique 2 (OS 2) : Renforcer la résilience, l'autonomie et l'inclusion socio-économique des réfugiés et des communautés hôtes à travers des moyens d'existence durables, un développement local adapté au climat et une intégration progressive dans les systèmes nationaux et locaux.

La stabilité à long terme dans l'est du Tchad dépend de la capacité des réfugiés et des communautés hôtes à dépasser les mécanismes d'adaptation de court terme et à construire des moyens de subsistance résilients et durables. Les effets combinés du déplacement, de la dégradation environnementale, de la faiblesse des systèmes de marché et des capacités institutionnelles limitées ont fragilisé les fondations économiques des trois provinces, laissant les ménages fortement exposés aux chocs et dépendants de l'assistance humanitaire. Le renforcement de la résilience est donc essentiel pour réduire ces vulnérabilités structurelles, atténuer la pression sur les ressources naturelles et promouvoir la coexistence pacifique.

L'OS2 vise à élargir les opportunités socio-économiques et à renforcer les systèmes productifs à travers une agriculture adaptée au climat, le pastoralisme, le petit commerce et des activités génératrices de revenus diversifiées. Cela inclut, lorsque cela est possible, l'amélioration de l'accès à la terre, l'appui à la réhabilitation des infrastructures productives, le renforcement des services de santé animale, la restauration des écosystèmes dégradés et l'investissement dans des solutions d'énergie propre réduisant la pression sur les forêts et améliorant la sécurité des femmes et des filles.

Le renforcement des chaînes de valeur, la promotion de systèmes communautaires d'épargne et de crédit et l'amélioration de l'accès aux services financiers contribueront également à l'autonomie.

Un pilier essentiel de l'OS2 est l'intégration progressive des réfugiés dans les systèmes nationaux et locaux, notamment la formation professionnelle, l'éducation, la protection sociale et la planification du développement au niveau des districts. Le renforcement des services déconcentrés de l'État est déterminant pour garantir que les efforts de résilience soient inclusifs, ancrés territorialement et alignés sur les priorités nationales de développement.

En permettant aux communautés de reconstruire leurs bases économiques, de s'adapter aux risques climatiques et de participer aux processus de développement local, l'OS2 contribue à réduire la dépendance à long terme, à renforcer la stabilité et à poser les bases de solutions durables.

Objectif stratégique 3 (OS 3) : Renforcer la cohésion sociale, la gouvernance communautaire et une coordination redevable afin de promouvoir la stabilité et un développement local inclusif.

L'ampleur et la soudaineté de la crise de déplacement ont exercé une pression considérable sur les systèmes de gouvernance locale et les structures de coordination dans le Sila, le Wadi Fira et l'Ouaddaï. La concurrence pour la terre, l'eau, le bois de chauffe et les zones de pâturage a accru les risques de tensions localisées entre réfugiés et communautés hôtes, tandis que les mécanismes de gouvernance communautaire manquent souvent de ressources, de structures de leadership et de capacités techniques pour médiatiser les différends ou gérer efficacement les ressources partagées. La cohésion sociale est donc centrale pour préserver la stabilité, garantir un accès équitable aux services et permettre des efforts de développement à plus long terme.

L'OS3 vise à renforcer la gouvernance communautaire et les mécanismes qui soutiennent la coexistence pacifique. Cela inclut la revitalisation des comités communautaires mixtes, l'appui aux structures traditionnelles et formelles de résolution des conflits, ainsi que la promotion d'initiatives inclusives, portées par les communautés, favorisant le dialogue, la confiance et la prise de décision collective. Le renforcement de ces structures est essentiel pour traiter les tensions liées aux ressources, prévenir l'escalade des conflits et promouvoir la coopération entre réfugiés et communautés hôtes.

Une dimension clé de cet objectif consiste à améliorer la redevabilité et l'engagement à travers des mécanismes communautaires de retours d'information et de plaintes, en garantissant aux populations des canaux sûrs pour exprimer leurs besoins, préoccupations et priorités. Des mécanismes AAP renforcés alimenteront la planification, consolideront la transparence et amélioreront la réactivité des interventions dans l'ensemble des secteurs.

L'OS3 renforce également le rôle des autorités nationales et locales en particulier le MASSAH, les Présidents des conseils provinciaux, la CNARR, les préfets et les services techniques déconcentrés dans la coordination et la supervision de la réponse. Un modèle de coordination plus prévisible, ancré territorialement et dirigé par le Gouvernement est indispensable pour assurer une couverture géographique cohérente, réduire les duplications, améliorer le partage des données et soutenir une prise de décision fondée sur des données probantes.

Cela inclut le renforcement des plateformes provinciales de coordination, la promotion d'une collaboration multisectorielle et l'investissement dans des systèmes robustes de suivi et de gestion de l'information.

En soutenant une gouvernance communautaire plus solide, une coordination redevable et un leadership étatique renforcé, l'OS3 contribue directement à la stabilité, à la coexistence pacifique et au développement local inclusif, créant ainsi un environnement propice à la résilience et à des solutions durables.

Approches du nexus humanitaire-développement-paix (HDP) pour promouvoir la protection, la résilience, l'inclusion et les solutions

Au Tchad, le Gouvernement reconnaît la pertinence de l'approche Nexus Humanitaire–Développement–Paix (HDP) comme cadre d'orientation visant à améliorer la cohérence entre l'assistance d'urgence, le renforcement des systèmes publics et la consolidation de la stabilité. Cette approche constitue un levier important pour faire face à une situation des réfugiés caractérisée par des crises à la fois aiguës, prolongées et inscrites dans des fragilités structurelles anciennes.

Dans les provinces du Sila, du Wadi Fira et du Ouaddaï, les besoins humanitaires liés à la crise soudanaise se superposent à des déficits de développement persistants, à des vulnérabilités climatiques récurrentes et à des pressions croissantes sur les ressources naturelles et foncières. Dans ce contexte, le Gouvernement considère qu'une réponse exclusivement humanitaire ne permet pas de traiter durablement les causes profondes des vulnérabilités.

Toutefois, le Gouvernement souligne que le Nexus HDP demeure un cadre conceptuel dont la mise en œuvre doit s'inscrire dans une vision nationale globale et souveraine de gestion des crises humanitaires et de promotion de solutions durables. Cette vision prend en compte les dynamiques démographiques, la perception sociale et économique de la présence des réfugiés sur le long terme, ainsi que les enjeux d'aménagement du territoire et de développement équilibré des zones d'accueil. À cet égard, le Nexus ne saurait être interprété comme une intégration automatique ou non planifiée des réfugiés dans les systèmes nationaux, ni comme une substitution aux responsabilités internationales en matière de protection et d'assistance.

Le Gouvernement rappelle que la protection et l'assistance aux réfugiés relèvent d'une responsabilité internationale partagée. À ce titre, les coûts financiers liés à l'accueil, à la protection et à l'assistance des réfugiés ne sauraient être supportés par le budget national. Toute approche visant à renforcer l'intégration progressive des réfugiés dans les services nationaux doit impérativement s'accompagner d'un appui financier, technique et institutionnel soutenu des partenaires internationaux, afin de renforcer durablement les capacités des services publics concernés et d'éviter toute pression supplémentaire sur les ressources nationales.

Sous la coordination stratégique du Gouvernement, à travers le MASSAH, la CNARR et les ministères sectoriels concernés, l'approche Nexus vise à assurer que les interventions humanitaires contribuent au renforcement des systèmes publics sans en transférer la charge financière à l'État. L'intégration éventuelle des réfugiés dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau, de la protection sociale ou de l'état civil doit ainsi être accompagnée d'investissements additionnels, prévisibles et pluriannuels, mobilisés auprès des partenaires techniques et financiers.

Du point de vue humanitaire, l'approche Nexus favorise l'alignement progressif des interventions sur les cadres nationaux, tout en garantissant que les standards de protection et d'assistance soient maintenus grâce à l'appui international. Du point de vue du développement, elle vise à renforcer les infrastructures publiques, les services sociaux et les capacités institutionnelles dans les zones d'accueil, de manière à bénéficier à la fois aux réfugiés et aux communautés hôtes, sans compromettre les priorités nationales de développement.

Une dimension centrale de la mise en œuvre du Nexus au Tchad repose sur l'Approche Territoriale Intégrée, qui permet d'ancrer la planification humanitaire et de développement dans les cadres institutionnels territoriaux. Cette approche contribue à une meilleure prise en compte des réalités démographiques, sociales et environnementales, tout en garantissant que les choix en matière d'aménagement des zones d'accueil et de solutions durables soient définis et pilotés par le Gouvernement.

La dimension de consolidation de la paix demeure également essentielle, dans un contexte où la pression sur les ressources et les services publics peut exacerber les tensions locales. Le Gouvernement privilégie ainsi des interventions favorisant la cohésion sociale, la gouvernance communautaire et la prévention des conflits, en complément des efforts humanitaires et de développement.

Dans la mise en œuvre de l'approche Nexus, le Gouvernement bénéficie de l'appui technique et opérationnel du HCR, des partenaires humanitaires, des acteurs du développement et des institutions financières internationales. Cet appui vise à accompagner les politiques nationales, à mobiliser des ressources additionnelles et à renforcer les capacités institutionnelles, dans le respect du leadership et des orientations stratégiques définies par le Gouvernement.

La mise en œuvre du Nexus HDP au Tchad repose ainsi sur une responsabilité partagée, dans laquelle l'État assure le pilotage stratégique et la planification, tandis que la communauté internationale assume pleinement son rôle en matière de protection, d'assistance et de financement, afin de permettre des réponses durables, équitables et soutenables.

Priorités régionales transversales de la réponse

Âge, genre et diversité (AGD)

Les considérations liées à l'âge, au genre et à la diversité (AGD) orientent l'ensemble de la réponse régionale afin de garantir que l'assistance et la protection soient adaptées aux besoins, aux capacités et aux risques spécifiques auxquels sont confrontés les femmes, les hommes, les filles, les garçons, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Les partenaires appliquent l'analyse AGD pour renforcer l'accès équitable aux services, promouvoir la participation communautaire et veiller à ce que la réponse demeure inclusive et redevable dans toutes les provinces.

Sous-section : Inclusion des personnes en situation de handicap

La réponse accorde une priorité particulière à l'inclusion du handicap afin de garantir que les personnes ayant des déficiences physiques, sensorielles, intellectuelles ou psychosociales puissent accéder aux services, à la protection et à l'information sur un pied d'égalité avec les autres.

Au Tchad, les partenaires collaborent avec la CNARR, les autorités locales et les structures communautaires pour assurer que les personnes en situation de handicap puissent accéder en toute sécurité aux services essentiels, bénéficier d'un accompagnement adapté et participer pleinement à la vie communautaire. Les efforts portent sur l'adaptation des services, l'amélioration de l'accessibilité et le renforcement des mécanismes de référencement dans les zones d'accueil des réfugiés.

Sous-section : Jeunesse

La réponse promeut la protection des jeunes, le développement de leurs compétences et leur participation significative en élargissant l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, aux espaces sûrs et aux initiatives communautaires. Les partenaires travaillent avec les autorités locales afin que les jeunes femmes et les jeunes hommes soient reconnus et mobilisés comme des acteurs clés de la résilience, de la cohésion sociale et du développement local.

Redevabilité envers les populations affectées (AAP)

La redevabilité envers les populations affectées (AAP) est au cœur de la réponse, garantissant que les réfugiés, les retournés et les communautés hôtes puissent accéder à l'information, formuler des retours et influencer les décisions qui affectent leur vie. Au Tchad, les partenaires travaillent avec la CNARR et les autorités locales pour renforcer la communication transparente, améliorer les mécanismes de retours et de plaintes, et veiller à ce que les programmes soient alignés sur les priorités des communautés dans l'ensemble des provinces de l'Est.

Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS)

La protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) constitue un engagement fondamental de la réponse, garantissant que toutes les personnes en particulier les femmes, les filles et les autres groupes à risque soient protégées contre tout abus commis par ceux qui fournissent l'assistance.

Au Tchad, les partenaires renforcent les mécanismes de signalement, la formation du personnel et la sensibilisation communautaire, en coordination avec la CNARR et les autorités locales, afin d'assurer des dispositifs sûrs, confidentiels et centrés sur les survivantes et survivants dans l'ensemble des zones d'accueil des réfugiés.

Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS)

La santé mentale et le soutien psychosocial (MHPSS) sont intégrés dans l'ensemble de la réponse afin d'atténuer la détresse, les traumatismes et les risques de protection auxquels sont confrontés les réfugiés, les retournés et les communautés hôtes.

Au Tchad, les partenaires travaillent avec la CNARR, les autorités sanitaires et les réseaux communautaires pour renforcer l'accès à des services MHPSS adaptés au contexte culturel, consolider les mécanismes de référencement et élargir les dispositifs de soutien communautaire dans les zones d'accueil des réfugiés

Localisation

La localisation constitue un pilier central de la réponse au Tchad, reconnaissant le rôle essentiel de la CNARR, des autorités locales et des organisations communautaires dans la conduite et la pérennisation de l'assistance dans les zones d'accueil des réfugiés.

Les partenaires accordent la priorité au renforcement des capacités, à des partenariats équitables et au transfert de connaissances et de ressources afin de permettre aux acteurs locaux de coordonner, mettre en œuvre et suivre efficacement les programmes. Cette approche renforce le leadership du Gouvernement et soutient des solutions durables, solidement ancrées dans les réalités territoriales.

Action en faveur du climat

L'action climatique est intégrée dans l'ensemble de la réponse afin de faire face à la grave dégradation environnementale, aux sécheresses récurrentes et aux pressions sur les ressources qui affectent les zones d'accueil des réfugiés dans l'Est du Tchad.

Les partenaires soutiennent des moyens d'existence résilients au climat, une gestion durable des ressources naturelles et des solutions d'énergie propre, en collaboration avec la CNARR et les autorités locales, afin de réduire les risques environnementaux et de renforcer les capacités d'adaptation des communautés.

Assistance en espèces

L'assistance en espèces est utilisée pour renforcer la dignité, la flexibilité et l'autonomie des ménages, tout en soutenant les marchés locaux dans les zones d'accueil des réfugiés. Au Tchad, les partenaires travaillent avec la CNARR et les autorités locales pour veiller à ce que les programmes cash soient sûrs, ciblés et fondés sur une analyse des risques, et qu'ils complètent les services essentiels ainsi que les opportunités de moyens d'existence durables.

Les interventions privilégient des transferts adaptés aux besoins, fondés sur des évaluations régulières des marchés et des paniers de dépenses minimales. Elles intègrent des mesures de prévention des risques de protection, y compris des mécanismes de plainte sûrs, l'information des bénéficiaires et le suivi post-distribution.

Réponses sectorielles

PROTECTION

Les réfugiés, les retournés et les communautés hôtes de l'Est du Tchad sont confrontés à des risques de protection accrus, notamment les violences basées sur le genre, les préoccupations en matière de protection de l'enfance, les lacunes en documentation civile et les pressions liées à l'accès à la terre et aux ressources naturelles.

La réponse se concentrera sur le renforcement du monitoring de protection, de la gestion de cas, de l'état civil, ainsi que des services de lutte contre les VBG et de protection de l'enfance, tout en consolidant les structures communautaires en étroite coordination avec la CNARR et les autorités locales.

Les partenaires étendront leurs activités de proximité dans les zones reculées, amélioreront l'accès à l'assistance juridique et soutiendront des approches sensibles aux conflits, contribuant ainsi à réduire les vulnérabilités, à renforcer la cohésion sociale et à consolider la gouvernance territoriale.

PRIORITÉS TRANSVERSALES

- *Age, genre et diversité (AGD)*
- *Protection et redevabilité (incluant l'AAP et la PEAS)*
- *Durabilité environnementale et adaptation au changement climatique*
- *Localisation et leadership du Gouvernement*

Ces priorités guident l'ensemble des interventions sectorielles et garantissent que la réponse demeure inclusive, redevable et alignée sur le leadership national dans les provinces de l'Est du Tchad accueillant des réfugiés

Sous-secteur : Protection de l'enfance

Les risques en matière de protection de l'enfance demeurent importants dans l'Est du Tchad, où les enfants sont exposés à la séparation familiale, aux mariages précoces ou forcés, à la détresse psychosociale, ainsi qu'à un accès limité à la documentation et à des mécanismes de référencement sûrs.

La réponse renforcera la recherche familiale et la réunification, la gestion de cas, les structures communautaires de protection de l'enfance et l'accès à des espaces adaptés aux enfants, tout en élargissant le soutien psychosocial et en améliorant les référencements vers les systèmes de santé, d'éducation et de justice.

En coordination avec la CNARR, les services sociaux et les leaders communautaires, les partenaires donneront la priorité à l'identification précoce des enfants à risque, au renforcement des mécanismes de prévention et à la promotion d'un environnement protecteur qui réduit les risques et soutient le bien-être des enfants dans l'ensemble des zones d'accueil des réfugiés.

Sous-secteur : Violence Basée sur le Genre (VBG)

Les violences basées sur le genre demeurent un risque majeur dans les zones d'accueil des réfugiés de l'Est du Tchad, où les femmes et les filles sont particulièrement exposées lors des activités quotidiennes, font face à un accès limité à des services sûrs et rencontrent de nombreux obstacles au signalement.

La réponse élargira la prévention et la prise en charge des VBG grâce à une gestion de cas centrée sur les survivantes, des mécanismes de signalement confidentiels, un soutien psychosocial, un accès aux services de santé et d'assistance juridique, ainsi qu'à des initiatives communautaires de réduction des risques.

En coordination avec la CNARR, les services de santé et les services sociaux, les partenaires renforceront les espaces sûrs, consolideront la sensibilisation communautaire et amélioreront les mécanismes multisectoriels de référencement afin de garantir un appui rapide, digne et de qualité aux survivantes, tout en réduisant l'exposition aux risques de VBG.

EDUCATION

Les systèmes éducatifs dans l'Est du Tchad sont soumis à une pression extrême en raison de la surpopulation des salles de classe, de l'insuffisance des infrastructures, du manque d'enseignants et des obstacles à la scolarisation des enfants réfugiés. La réponse visera à élargir l'accès à un apprentissage sûr et inclusif en réhabilitant et en construisant des salles de classe, en soutenant le recrutement et la formation des enseignants, en fournissant des matériels pédagogiques et en renforçant la gestion scolaire, en coordination avec les autorités éducatives et la CNARR.

Les partenaires accorderont la priorité à l'inscription et au maintien des enfants réfugiés et des communautés hôtes — y compris les adolescents et les filles — tout en s'attaquant aux barrières liées à la documentation, à la langue et à la protection afin de garantir la continuité des apprentissages et de contribuer à la cohésion sociale et à la résilience à long terme.

La réponse élargira également les opportunités d'enseignement post-primaire, secondaire et non formel, notamment à travers des Centres d'Apprentissage Numérique offrant des programmes d'apprentissage en ligne accrédités, des compétences numériques de base ainsi que des compétences de préparation à la vie active et au monde du travail.

Ces efforts combinés permettront d'assurer la continuité de l'apprentissage, de renforcer la cohésion sociale et de consolider la résilience durable des communautés réfugiées et hôtes

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire demeure une préoccupation majeure dans l'Est du Tchad, où les ménages réfugiés et des communautés hôtes ont un accès limité à la terre, une faible productivité agricole et une forte dépendance à l'assistance humanitaire. La réponse visera à améliorer la disponibilité et l'accès à la nourriture grâce à une assistance alimentaire ciblée, au soutien à l'agriculture et aux activités pastorales résilientes au climat, ainsi qu'au renforcement des liens avec les marchés, en coordination avec la CNARR et les autorités locales.

Tout en promouvant des sources alimentaires diversifiées et durables, les partenaires renforceront les mécanismes communautaires et les capacités d'adaptation des ménages afin de réduire les vulnérabilités et de soutenir les progrès vers l'autonomie et la stabilité.

SANTÉ PUBLIQUE & NUTRITION

Les services de santé publique et de nutrition dans l'Est du Tchad demeurent sous forte pression en raison de ressources humaines limitées, de ruptures fréquentes en médicaments essentiels, d'une capacité diagnostique insuffisante et de systèmes de référencement fragiles. Ces contraintes contribuent à des taux élevés de maladies transmissibles et de malnutrition aiguë parmi les réfugiés et les communautés hôtes.

La réponse visera à renforcer les soins de santé primaires, les services de santé reproductive, la vaccination, la surveillance épidémiologique et les mécanismes de référencement d'urgence. Elle mettra également l'accent sur l'élargissement du dépistage nutritionnel, le traitement de la malnutrition aiguë et la prévention communautaire, en coordination avec la CNARR, le Ministère de la Santé et les partenaires opérationnels.

Les partenaires accorderont la priorité au soutien des structures de santé, à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, au renforcement de la mobilisation communautaire et à la mise en œuvre d'approches intégrées santé/nutrition. Ces interventions viseront à réduire la morbidité et la mortalité, à renforcer la résilience du système de santé et à améliorer le bien-être des populations vulnérables accueillies dans les zones d'intervention.

Sous-secteur : Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS)

Les besoins en santé mentale et en soutien psychosocial (MHPSS) demeurent élevés parmi les réfugiés, les retournés et les communautés hôtes de l'Est du Tchad, en raison des traumatismes liés aux violences et au déplacement, du stress chronique et de l'accès limité à des services spécialisés. Les lacunes en ressources humaines qualifiées et en structures adaptées limitent davantage la prise en charge clinique et la continuité des soins.

La réponse visera à renforcer les services communautaires de soutien psychosocial, y compris les espaces sûrs, les interventions de premiers secours psychologiques, la sensibilisation communautaire et les mécanismes de référencement vers des soins spécialisés. Ces actions seront menées en coordination avec la CNARR, le Ministère de la Santé et les acteurs locaux, conformément au cadre MHPSS interagences.

Les partenaires renforceront les capacités des travailleurs de première ligne à travers des formations adaptées, étendront les activités de proximité dans les zones difficiles d'accès et promouvront des approches culturellement appropriées pour réduire la détresse psychologique, améliorer le bien-être et renforcer la résilience au niveau individuel, familial et communautaire.

MOYENS DE SUBSISTANCE ET INCLUSION ÉCONOMIQUE

Les moyens d'existence et l'inclusion économique restent extrêmement limités dans l'Est du Tchad, où les réfugiés et les communautés hôtes font face à un accès restreint à la terre, à une dégradation des ressources naturelles, à des systèmes de marché faibles et à des chocs climatiques récurrents.

La réponse renforcera l'autonomie en soutenant l'agriculture résiliente au climat, les activités pastorales et le développement des chaînes de valeur, en élargissant la formation professionnelle et l'inclusion financière, et en promouvant des opportunités génératrices de revenus, en coordination avec la CNARR, les autorités locales et les partenaires du développement.

Les interventions cibleront en priorité les femmes et les jeunes, renforceront les mécanismes communautaires d'épargne et amélioreront l'accès aux actifs productifs, contribuant ainsi à réduire la dépendance à l'aide humanitaire et à favoriser la stabilité et la résilience à long terme.

ABRIS

La réponse shelter (abris) est de garantir que chaque foyer de réfugiés ait accès à un espace de vie convenable, à un logement adéquat et à des articles non alimentaires essentiels pour vivre en sécurité et dans la dignité de manière durable. En soutien au gouvernement, les partenaires construiront et renforceront les services et les infrastructures dans les sites nouveaux et existants.

Cela se traduit par la construction de 50 000 abris familiaux d'urgence pour les nouveaux réfugiés ; l'appui à la construction de 9375 abris semi-durable à l'aide des matériaux locaux et la distribution de cash aux ménages vulnérables. Tous les abris construits seront dotés de portes et fenêtres ayant des cales de fermeture intérieures et extérieures. Les lampes solaires seront fournies aux ménages et des lampadaires solaires installées dans les espaces publics, afin de renforcer les mesures d'atténuation des risques de violence basée sur le genre.

Un accès sera mis aussi dans le renforcement des infrastructures sociocommunautaires au profit des réfugiés et de la population hôte. Dans le cadre de la protection de l'environnement et aux actions climatiques, il est prévu la production et la mise en terre de 150 000 plants dans les ménages et autour des sites.

EAU ASSAINISSEMENT HYGIÈNE

Les conditions EAH dans l'Est du Tchad restent largement en dessous des normes minimales, la majorité des ménages recevant moins de 15 litres d'eau potable par personne et par jour — le seuil de référence Sphère — et dépendant de forages sursollicités, d'un approvisionnement en eau par camions coûteux et d'infrastructures d'assainissement insuffisantes. La faible couverture en latrines, la gestion inadéquate des déchets et les infrastructures d'hygiène limitées augmentent les risques de maladies hydriques, en particulier dans les sites fortement peuplés.

La réponse renforcera les systèmes d'eau résilients au climat, élargira les services d'assainissement et de gestion des déchets, promouvra les pratiques d'hygiène et améliorera l'accès au WASH dans les écoles et les centres de santé, en étroite coordination avec la CNARR, les autorités locales et les services techniques.

Les partenaires se concentreront sur l'amélioration des systèmes, l'entretien communautaire, ainsi que sur un accès sûr et équitable à l'eau et à l'assainissement, afin de réduire les risques pour la santé publique et de renforcer la résilience globale des communautés.

BESOINS ESSENTIELS

Les besoins essentiels restent importants dans l'Est du Tchad, où de nombreux ménages réfugiés et des communautés hôtes n'ont pas un accès suffisant aux articles de première nécessité tels que les matériaux d'abris, les biens ménagers, des solutions de cuisson sûres et l'appui saisonnier. Le pouvoir d'achat limité et les faibles opportunités de moyens d'existence réduisent la capacité des ménages à couvrir leurs besoins quotidiens et accroissent leur dépendance à l'assistance humanitaire.

La réponse fournira une assistance ciblée, en nature et en espèces, en accordant la priorité aux plus vulnérables, tout en renforçant des conditions de vie sûres et dignes. En coordination avec la CNARR et les autorités locales, les partenaires veilleront à ce que l'assistance soit opportune, fondée sur une analyse des risques, et alignée avec les efforts plus larges visant à renforcer la résilience des ménages et à réduire les mécanismes d'adaptation négatifs.

APPROVISIONNEMENT (LOGISTIQUE ET ACHATS)

Les capacités d'approvisionnement et de logistique dans l'Est du Tchad sont mises à rude épreuve en raison des longues distances, de l'insuffisance des infrastructures de stockage et de l'accès difficile aux zones reculées accueillant des réfugiés, en particulier pendant la saison des pluies.

La réponse renforcera les chaînes d'approvisionnement en améliorant les capacités d'entreposage local, en pré-positionnant les articles essentiels, en optimisant les itinéraires de transport et en renforçant la coordination avec la CNARR, les autorités locales et les partenaires logistiques.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les services de télécommunications dans les zones d'accueil des réfugiés de l'Est du Tchad restent limités, ce qui affecte la circulation de l'information, la coordination et la capacité des communautés à accéder à une communication rapide et vitale.

La réponse renforcera la connectivité et les infrastructures de communication en améliorant l'accès aux services de télécommunications pour les acteurs opérationnels, en développant les systèmes de communication pour l'alerte précoce et l'information communautaire, et en soutenant les outils numériques utilisés pour l'enregistrement, le suivi et la distribution de l'assistance.

En coordination avec la CNARR, les autorités locales et les partenaires techniques, les efforts viseront à mettre en place des plateformes de communication fiables, inclusives et sécurisées afin d'améliorer la coordination, la redevabilité et l'accès à l'information essentielle dans l'ensemble des provinces de l'Est.

Partenariat et Coordination

Le Plan de réponse au Tchad repose sur un modèle de partenariat global qui place le Gouvernement à travers le MASSAH, son organe opérationnel, la CNARR et les autorités des services déconcentrés et décentralisés au cœur d'une réponse pluri-acteurs et pluriannuelle visant à répondre aux besoins humanitaires tout en jetant les bases de la résilience et de la stabilité à long terme.

Ce cadre partenarial rassemble les agences des Nations Unies, les ONG internationales et nationales, les acteurs du développement, les institutions financières, les organisations communautaires et les groupes de la société civile autour d'une vision commune, fondée sur les priorités nationales, la planification territoriale et les principes de protection, d'inclusion et de développement durable.

Dans les provinces de l'Est, les partenariats sont façonnés par la complexité du contexte déplacements massifs, écosystèmes fragiles, services publics sous-dotés et pressions sociales accrues qui exige que chaque acteur contribue selon des rôles complémentaires, des avantages comparatifs et des investissements coordonnés.

Le HCR soutient le leadership national en apportant une expertise technique, une orientation stratégique, des systèmes de données, le monitoring de la protection et un appui à la coordination, tout en veillant à ce que les normes humanitaires et les mécanismes de redevabilité soient appliqués dans l'ensemble de la réponse.

Les ONG internationales apportent des capacités opérationnelles, une présence communautaire renforcée, des services spécialisés et une mise en œuvre en première ligne dans les zones reculées ou insuffisamment desservies, tandis que les ONG nationales et les organisations communautaires offrent une connaissance contextuelle essentielle, un accès de proximité, une proximité culturelle et une capacité à maintenir un engagement durable au sein des communautés.

Les partenaires du développement et les institutions financières jouent un rôle croissant dans le renforcement des services publics essentiels, la réhabilitation des infrastructures et la prise en compte des facteurs structurels de vulnérabilité. Ces partenariats sont indispensables pour relier la réponse d'urgence au renforcement des systèmes et soutenir une transition progressive vers la résilience et l'autonomie

En perspective 2026–2027, le modèle de partenariat évoluera vers un ancrage territorial plus profond, des systèmes locaux renforcés et un recours accru aux financements du développement. Cela implique l'alignement des interventions sur l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) du Gouvernement, sur les plans de développement provinciaux et sur les stratégies sectorielles en santé, éducation, agriculture, protection sociale et gestion de l'eau.

Les partenaires soutiendront progressivement la CNARR, les Délégués Généraux du Gouvernement auprès des provinces, les présidents des conseils provinciaux les préfets et les services techniques déconcentrés afin qu'ils assument un rôle accru dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions. Le renforcement des institutions publiques sera central pour élargir l'accès équitable aux services et permettre l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux.

Les partenariats se renforceront également autour de la cohésion sociale et de la gestion des ressources naturelles, en veillant à ce que les structures communautaires, les leaders traditionnels et les mécanismes locaux de médiation soient pleinement intégrés à la réponse.

D'ici 2027, le CRRP ambitionne de consolider un écosystème de partenariats plus prévisible, territorialement ancré et orienté vers les solutions, combinant une présence humanitaire solide avec des investissements durables en matière de développement et des initiatives de consolidation de la paix.

Cette vision prospective des partenariats soutient une approche plus cohérente et inclusive, qui réduit la dépendance à l'aide humanitaire, favorise la participation économique et sociale, et prépare les conditions d'une stabilité durable ainsi que de solutions pérennes pour les réfugiés et les communautés hôtes.

L'architecture de coordination de la réponse aux réfugiés au Tchad repose sur le leadership du Gouvernement et vise à garantir la cohérence, l'ancrage territorial et la redevabilité à tous les niveaux d'intervention. Au niveau national, le MASSAH assure l'orientation stratégique et la supervision, veillant à ce que la planification de la réponse aux réfugiés soit alignée sur les politiques nationales, les cadres juridiques et les priorités de développement du Gouvernement.

Le HCR appuie ce leadership en fournissant une coordination technique, en facilitant la collaboration inter-agences, en garantissant le respect des normes de protection et en maintenant les liens entre la réponse humanitaire, la planification du développement et les initiatives de consolidation de la paix.

La coordination avec les ministères sectoriels notamment la santé, l'éducation, l'eau, l'action sociale, l'agriculture, l'administration territoriale, l'urbanisme et l'aménagement du territoire est essentielle pour aligner les interventions sectorielles sur les systèmes nationaux et renforcer l'appropriation institutionnelle.

Aux niveaux provincial et local, la coordination est de plus en plus structurée par l'Approche Territoriale Intégrée (ATI), qui place les Présidents des conseils provinciaux et les services techniques déconcentrés, les collectivités autonomes au cœur de la prise de décision et de la planification territoriale. Cette approche reflète l'engagement du Gouvernement en faveur de la gouvernance territoriale et garantit que les interventions humanitaires et de développement sont cohérentes avec les besoins provinciaux, les capacités de services, les réalités démographiques et les priorités locales.

Ainsi, conformément à cette dynamique, les Présidents des Conseils provinciaux auprès des provinces sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la gouvernance locale de la réponse, notamment pour la planification territoriale, l'arbitrage des priorités provinciales, la coordination intersectorielle et la mobilisation des services techniques déconcentrés. Dans ce cadre, les décisions opérationnelles liées à l'implantation et à l'extension des sites d'accueil, à l'accès au foncier, à l'intégration des infrastructures essentielles (eau, santé, éducation), ainsi qu'à l'organisation de l'accès humanitaire et des services, gagneront à être consolidées au niveau provincial, en articulation avec le dispositif national.

Des forums provinciaux de coordination réguliers, des groupes de travail sectoriels et des plateformes territoriales permettent aux partenaires d'évaluer conjointement les besoins, de résoudre les défis opérationnels et de coordonner les activités dans les zones d'accueil des réfugiés. Le renforcement de ces mécanismes est essentiel pour améliorer la cohérence, la prévisibilité et la redevabilité de la réponse.

La coordination opérationnelle est également soutenue par des groupes sectoriels structurés couvrant la protection, le WASH, la santé, l'éducation, les abris, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Chaque groupe sectoriel réunit les homologues gouvernementaux, les agences des Nations Unies et les ONG afin d'harmoniser les normes, d'élaborer des plans conjoints, de suivre les progrès et d'identifier les lacunes. Ces mécanismes sont essentiels pour éviter les doublons, assurer la complémentarité géographique et maintenir l'alignement entre la mise en œuvre sur le terrain et la planification au niveau national.

Un cadre renforcé de gestion de l'information vient appuyer ces efforts grâce à une collecte de données harmonisée, des évaluations conjointes, des tableaux de bord réguliers et une prise de décision fondée sur des données probantes. L'amélioration de l'interopérabilité entre les systèmes de données humanitaires et les systèmes d'information nationaux constituera une priorité pour 2026–2027.

La vision de la coordination pour 2026–2027 met l'accent sur le renforcement de la gouvernance territoriale, l'amélioration des systèmes de données et l'assurance que le CRRP fonctionne comme une plateforme cohérente et dirigée par le Gouvernement. Les priorités clés incluent le développement du rôle des bureaux provinciaux de la

CNARR, l'amélioration de la régularité et de la qualité des réunions de coordination sectorielle, l'établissement de rôles et responsabilités plus clairs pour les co-leads, ainsi que le renforcement des cadres conjoints de suivi et de redevabilité. L'intégration des acteurs humanitaires et du développement au niveau provincial sera renforcée afin d'accélérer la transition vers la résilience et le renforcement des systèmes.

En renforçant progressivement ces mécanismes de coordination, le Tchad consolidera une architecture plus robuste et solidement ancrée dans les territoires, capable de piloter une réponse aux réfugiés complexe et multisectorielle. Cette vision est pleinement alignée avec l'organigramme de coordination précédemment élaboré, offrant un cadre clair et harmonisé pour guider la coordination en 2026–2027.

Besoins financiers inter-agences

IFRC & RC (FICR & Mouvement Croix-Rouge/Croissant-Rouge)
RLOs (Refugee-led organizations, organisations dirigées par des réfugiés)
FBOs (Faith-based organizations, organisations confessionnelles)
WLOs (Women-led organizations, organisations de femmes)

Note : Cette liste ne comprend que les organisations faisant appel dans le cadre du RRP, dont plusieurs travaillent en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre pour exécuter les activités du RRP. Voir la section « Synthèse du budget pays par partenaire » pour la ventilation des partenaires par type.

Synthèse budgétaire par secteur au niveau pays

Million USD

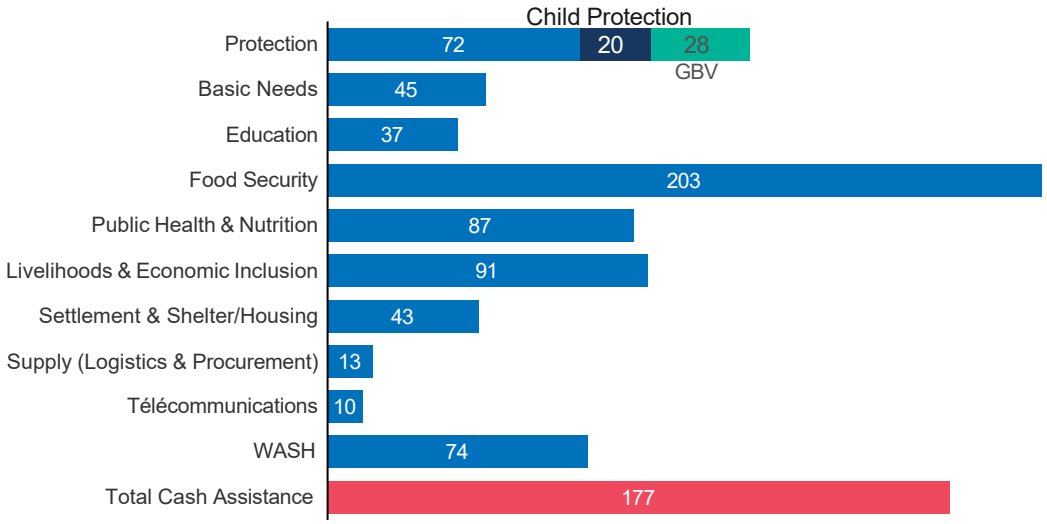

** Il s'agit d'une ventilation, par secteur, des besoins liés à l'assistance en espèces, lesquels sont inclus dans les budgets sectoriels totaux présentés ci-dessus. L'assistance en espèces est mise en œuvre et reflétée comme une modalité clé d'assistance et de protection, conformément à la Politique CBI du HCR 2022–2026. Elle peut être utilisée à la fois comme modalité sectorielle et comme modalité transversale d'assistance à travers les différents secteurs, et est budgétisée en conséquence. Les transferts monétaires non conditionnels, les allocations en espèces polyvalentes (multipurpose) destinées à couvrir les besoins essentiels sont budgétisés sous le secteur « besoins de base ». En tant que modalité privilégiée par les personnes pour lesquelles et avec lesquelles nous travaillons, l'assistance en espèces sera utilisée comme moyen principal pour répondre aux besoins de base immédiats et contribuer à des résultats de protection.*

Résumé budgétaire par pilier gouvernemental (USD)

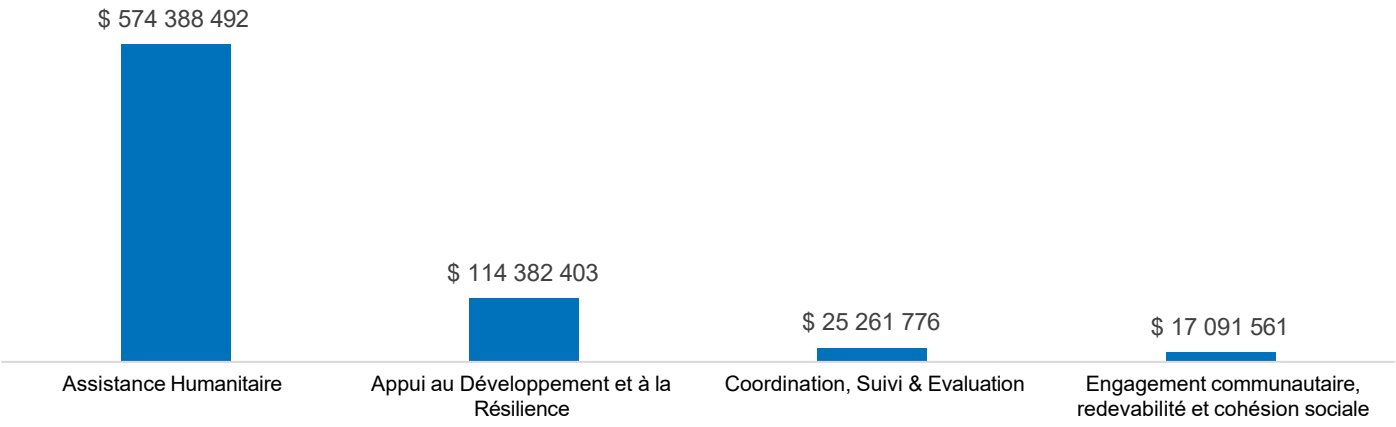

Annexe 1 – Synthèse du budget pays par partenaire

Partenaires	Type	Secteur	Besoins en US$
Association pour la coopération Internationale au Développement	ONG nationale	Besoins de base	$ 675 000
Association pour la coopération Internationale au Développement	ONG nationale	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 1 750 000
Association pour la coopération Internationale au Développement	ONG nationale	Protection	$ 250 000
Association pour la coopération Internationale au Développement	ONG nationale	Télécommunication	$ 250 000
Association pour la coopération Internationale au Développement	ONG nationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 100 000
Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement	ONG internationale	Aménagement des sites et abris / logement	$ 1 124 169
Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement	ONG internationale	Education	$ 878 818
Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement	ONG internationale	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 2 640 300
Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement	ONG internationale	Protection	$ 5 601 000
Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement	ONG internationale	Santé publique et nutrition	$ 450 000
Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement	ONG internationale	Sécurité alimentaire	$ 4 747 837
Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 1 180 587
Action pour le Développement, l'Humanitaire, l'Education, la Solidarité et la Cohésion Sociale	ONG nationale	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 4 770 337
Action pour le Développement, l'Humanitaire, l'Education, la Solidarité et la Cohésion Sociale	ONG nationale	Protection	$ 1 000 000
Action pour le Développement, l'Humanitaire, l'Education, la Solidarité et la Cohésion Sociale	ONG nationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 1 000 000
African Initiatives for Relief and Development	ONG internationale	Aménagement des sites et abris / logement	$ 800 000
African Initiatives for Relief and Development	ONG internationale	Logistique	$ 280 000
African Initiatives for Relief and Development	ONG internationale	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 4 999 998
Alliance for International Medical Action	ONG internationale	Santé publique et nutrition	$ 1 636 654
Action pour la protection de la santé, de l'environnement et la lutte contre la pénurie alimentaire	ONG nationale	Sécurité alimentaire	$ 500 000
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DES ENFANTS DE RUE,	ONG nationale	Protection	$ 52 000

ORPHELINS ET ENFANTS VULNÉRABLES			
Cooperative for Assistance and Relief Everywhere	ONG internationale	Aménagement des sites et abris / logement	$ 1 500 000
Cooperative for Assistance and Relief Everywhere	ONG internationale	Protection	$ 900 000
Cooperative for Assistance and Relief Everywhere	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 500 000
Comité Local d'Etude, d'Exécution, d'Evaluation et d'Accompagnement des Projets	ONG nationale	Protection	$ 2 629 000
Croix Rouge Internationale	ONG internationale	Protection	$ 1 100 000
Concern Worldwide	ONG internationale	Santé publique et nutrition	$ 275 123
Concern Worldwide	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 49 766
Danish Refugee Council	ONG internationale	Coordination	$ 554 080
Danish Refugee Council	ONG internationale	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 1 324 443
Danish Refugee Council	ONG internationale	Protection	$ 3 356 000
Danish Refugee Council	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 1 108 750
Education, Santé et environnement pour le Développement Durable	ONG nationale	Protection	$ 350 000
Education, Santé et environnement pour le Développement Durable	ONG nationale	Santé publique et nutrition	$ 450 000
Education, Santé et environnement pour le Développement Durable	ONG nationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 600 000
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Agence des Nations Unies	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 24 089 940
Humanité & Inclusion	ONG internationale	Logistique	$ 1 000 000
Humanité & Inclusion	ONG internationale	Protection	$ 550 000
Humanité & Inclusion	ONG internationale	Santé publique et nutrition	$ 1 850 000
Humanité & Inclusion	ONG internationale	Sécurité alimentaire	$ 500 000
Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 627 250
International Medical Corps	ONG internationale	Santé publique et nutrition	$ 1 100 000
International Rescue Committee	ONG internationale	Protection	$ 653 750
International Rescue Committee	ONG internationale	Santé publique et nutrition	$ 3 550 773

International Rescue Committee	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 1 227 347
LM International	ONG internationale	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 204 940
LM International	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 800 060
NIRVANA	ONG nationale	Besoins de base	$ 1 895 857
Norwegian Refugee Council	ONG internationale	Aménagement des sites et abris / logement	$ 3 411 677
Norwegian Refugee Council	ONG internationale	Education	$ 2 790 352
Norwegian Refugee Council	ONG internationale	Protection	$ 678 554
Norwegian Refugee Council	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 415 800
ONG GUERA TOURISTIQUE	ONG nationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 500,000
Organisation mondiale de la Santé	Agence des Nations Unies	Santé publique et nutrition	$ 9 352 000
Oxford Committee for Relief Famine	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 574 009
Programme Alimentaire Mondial	Agence des Nations Unies	Sécurité alimentaire	$ 186 509 063
SAHKAL	ONG nationale	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 850 000
SAHKAL	ONG nationale	Protection	$ 100 000
SAHKAL	ONG nationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 1 800 000
Société de développement International	ONG internationale	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 496 500
Secours Islamique - Tchad	ONG internationale	Education	$ 190 669
Secours Islamique - Tchad	ONG internationale	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 500 179
Secours Islamique - Tchad	ONG internationale	Sécurité alimentaire	$ 181 866
Secours Islamique - Tchad	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 480 034
Solidarités International	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 6 409 876
Tchad Health Foundation	ONG nationale	Protection	$ 896,976
Fonds des Nations Unies pour la Population	Agence des Nations Unies	Aménagement des sites et abris / logement	$ 34,731,500
Fonds des Nations Unies pour la Population	Agence des Nations Unies	Coordination	$ 1 361 845
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Agence des Nations Unies	Education	$ 27 420 958

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Agence des Nations Unies	Besoins de base	$ 40 417 122
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Agence des Nations Unies	Logistique	$ 9 318 863
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Agence des Nations Unies	Moyens de subsistance et inclusion économique	$ 48 936 348
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Agence des Nations Unies	Protection	$ 93 827 164
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Agence des Nations Unies	Santé publique et nutrition	$ 34 407 112
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Agence des Nations Unies	Télécommunication	$ 9 976 989
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Agence des Nations Unies	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 25 718 046
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Agence des Nations Unies	Aménagement des sites et abris / logement	$ 1 087 155
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Agence des Nations Unies	Besoins de base	$ 2 000 000
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	Agence des Nations Unies	Education	$ 3 660 000
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	Agence des Nations Unies	Protection	$ 5 800 275
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	Agence des Nations Unies	Santé publique et nutrition	$ 25 745 300
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	Agence des Nations Unies	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 20 860 623
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	Agence des Nations Unies	Protection/Santé	$7 943 600
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	ONG internationale	Santé publique et nutrition	$ 180 000
WAMY	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 140 000
WAMY	ONG internationale	Education	$ 1 575 000
World Vision International	ONG internationale	Protection	$ 1 890 000
World Vision International	ONG internationale	Santé publique et nutrition	$ 7 875 000
World Vision International	ONG internationale	Sécurité alimentaire	$ 10 710 000
World Vision International	ONG internationale	EAH (Eau, assainissement et hygiène)	$ 9 450 000

Total : $ 728 604 234

Annexe 2 – Cadre de Suivi Pays

Pays	Secteur		Indicateur	Objectif
Tchad		**Protection**	# de personnes enregistrées individuellement	180 000
			# de personnes ayant reçu des services de protection	1 651 719
			# de personnes transportées des points de passage frontaliers vers leurs destinations finales	180 000
		Sous-secteur **Protection de l'enfance**	# d'enfants et de personnes en charge (aidants) ayant reçu des services de protection de l'enfance	
			% de MNA/ES bénéficiant de services de protection de l'enfance (PE) (MNA/ES = mineurs non accompagnés / enfants séparés)	100%
		Sous-secteur : **VBG**	# de survivant(e)s de VBG identifié(e)s et de personnes à risque ayant bénéficié d'un appui approprié (y compris kits de dignité, services vitaux, soutien psychosocial, gestion de cas et orientation/référencement)	4 200
			# de personnes sensibilisées / atteintes par des activités de prévention des VBG	1 007 549
		Besoins élémentaires	# de personnes bénéficiant d'une assistance en espèces polyvalente (CBI / cash multipurpose)	
		Education	Pourcentage d'enfants inscrits à l'école primaire	91%
			Pourcentage d'enfants inscrits à l'enseignement secondaire	27%

	Pourcentage de personnes ayant bénéficié de l'enseignement supérieur	9%
Assistance alimentaire	# de personnes ayant reçu une assistance alimentaire (en nature / CBI / hybride)	1 070 847
Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS)	# de membres du personnel formés à la PEAS	376
	# de réfugiés sensibilisés à la PEAS	1 007 549
Santé publique et nutrition	# de consultations individuelles prises en charge dans les services de soins de santé primaires	1 294 858
	# accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	27,000
	# de consultations en santé mentale et soutien psychosocial prises en charge par le HCR	25 000
Moyens de subsistance et inclusion économique	# de personnes ayant bénéficié d'un appui aux moyens de subsistance (actifs productifs, formation et/ou appui aux activités économiques, en espèces ou en nature)	15,000
Approvisionnement (logistique et achats)		1 651 719
Aménagement des sites et abris / logement		
Télécommunications		1 651 719
EAH (Eau, assainissement et hygiène)	# de personnes ayant bénéficié d'un accès à des services d'eau et/ou d'assainissement	1 537 113

PLAN DE RÉPONSE POUR LES RÉFUGIÉS AU TCHAD

2026-2027

UNHCR Tchad
Quartier Moursal, 2060 Av. Mobutu
BP 5601, N'Djamena, Tchad
chdnd@unhcr.org, +235 66 20 11 15
www.unhcr.org | Twitter:@UnhcrTchad | Facebook:@UNHCRTchad